



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°25

Le 23/08/2024

**Modification article 32 : Assistance dans la voie des stands**

Pendant tous les arrêts aux stands, pas plus de trois (3) personnes (quatre (4) pour les courses de deux (2) heures) ne peuvent travailler sur la voiture, ceux-ci avec l'équipement requis et un brassard vert sur le bras pour la reconnaissance. Le contrôleur de la voiture (avec un brassard blanc) peut **seulement** superviser les opérations. Il ne peut pas toucher la voiture, ni les pièces de rechange.

**L'utilisation de ventilateurs ou de souffleurs est interdite pendant la course quelque soit la raison de l'arrêt.**

**Une amende de 500 euros à payer par le contrevenant sera appliquée en cas du non respect de cette règle.**

**Le collègue pourra sanctionner plus sévèrement l'équipe en cas de récidive.**

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau  
Président du Collège

Guy Clairay  
Responsable Sportif